

<p>Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Délibération n° 20/2023</p>	<p>Objet : Actualisation de l'AP/CP pour la mise en place de la vidéoprotection.</p>

Conseillers en exercice : 27 Présents : 19 Pouvoirs : 8
Absents : 0 Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Samantha CRISIAS, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAÏN conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS représenté par Anne FERREIRA, Roland TIBI représenté par Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH représenté par Arnaud DESSAINT, Noémie ARNOFFI représentée par Jean-Pierre VANHAVERE, Grégory NGUYEN représenté Jean-Luc DESPREZ, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Dominique HUMEZ, Jean-Charles JOULAIN représenté par Claude DUROUX.

Absents: /

Madame Dominique HUMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux collectivités de la Fonction Publique Territoriale qui autorise des plans d'équipement pluriannuel dans les Communes ;

Vu la délibération 21/2022 du 12 avril 2022 portant sur la création d'une A.P./C.P. pour l'opération concernant l'extension du réseau de vidéoprotection urbaine ;

Vu l'avis de la Commission Finances du 28 mars 2023 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation de l'A.P./C.P. pour permettre de prendre en compte la totalité des dépenses ainsi que d'affiner la répartition des crédits de paiement ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants 24 voix pour et 3 abstentions (Bernard KAMMERER, Carine CHARLES et Joël VILLAÇA).

ARTICLE 1 : AUTORISE l'actualisation de l'autorisation de programme libellée "Mise en place de la vidéoprotection" d'un montant de 665 700 €.


ARTICLE 2 : DECIDE de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'AP	Montant des crédits de paiements			
		2022	2023	2024	2025
Mise en place de la vidéoprotection	665 700 €	23 500 €	350 000 €	118 800 €	173 400 €

ARTICLE 3 : DIT que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 06 avril 2023.


Dominique HUMEZ
Secrétaire de séance


Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.